

L'an deux mille vingt-deux et le seize février, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : DARZACQ Christophe, THIBAUT Céline.

Le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. « Roulons Solidaire »

En début de réunion, Mr DUCASSE et Mme CASTRO-MAUVOISIN, co-présidents, sont venus présenter l'association « Roulons Solidaire » qui a pour objectif de développer un service de transport d'utilité sociale, basé sur le bénévolat et l'échange, pour permettre d'accompagner et d'aider les personnes sans moyen de locomotion. Le périmètre de cette association est le territoire de la Communauté des Communes Chalosse Tursan et les déplacements favorisés sont : visites médicales, démarches administratives et sociales, courses,...

Après discussion et éclaircissements, notamment sur les déplacements liés aux courses que le conseil municipal ne veut pas voir nuire au commerce local, il a été décidé, à l'unanimité, de diffuser cette information sur nos réseaux de communication et de solliciter un(e) référent(e) communal(e) qui sera chargé(e) de la coordination sur Geaune.

2. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- Conférence des communes sur le PLUi Chalosse Tursan. Lors de cette réunion (le 20/01/2022), il a été fait un point d'étape sur l'élaboration du zonage ainsi que sur une enquête pour recenser les logements vacants.

- o Zonage. Que ce soit en capacités urbanisables à destination d'habitat, d'activités ou autres, le total des souhaits des 50 communes est bien supérieur à l'objectif fixé par la loi. L'effort de réduction à opérer est de près de 50 % ! Le bureau d'études transmettra à chaque commune une proposition chiffrée de sa consommation maximale d'espaces à destination d'habitat permettant de soutenir les objectifs à atteindre à l'échelle communautaire et la traduction qui en découle en termes de zonage.

- o Logements vacants. Les différents fichiers connus (INSEE ou DGFIP) ne semblant pas correspondre à la réalité, un listing a été envoyé à chaque commune pour qu'elle l'actualise. Ce travail a été fait en commission des finances. Même s'il en reste toujours trop, le nombre a considérablement diminué à Geaune, ce dont le conseil municipal se réjouit.

- Déploiement de la fibre. Lors de la présentation du 27/01/2022, il a été confirmé que notre commune ne serait « fibrée » que fin 2023.

- SIETOM de Chalosse. A la réunion du 10/02/2022, le SIETOM a annoncé une augmentation de 30 % de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères.

3. SIVU des écoles du Tursan

- Malgré l'absence de 2 jeunes pour cause COVID, le séjour à la montagne se déroule bien pour les 13 ados et leur encadrement.

- Afin de permettre aux communes membres de voter leur budget avant le 15/04, celui du SIVU sera voté le 17/03.

II - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

1. Vente du presbytère. Le compromis de vente a été signé le 26/01/2022 pour un acte authentique au plus tard le 18/04/2022. Le branchement au réseau d'assainissement a été réalisé, voir maintenant le pluvial.
2. Achat du terrain pour la nouvelle station d'épuration. Le sous-seing privé a été signé le 11/02/2022 pour un acte authentique au plus tard le 30/11/2022 à condition que le permis de construire ait été accordé. La dépense prévue est de 26 700 € dont 1 700 € de frais notariés.

III - POINT TRAVAUX

1. Voirie.
 - Entrée de Samadet. Le dossier de consultation des entreprises a été réalisé par les services de l'UTD avec une estimation à 24 000 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour lancer la consultation.
 - Allée du Vert Galant, rue Jean Moulin, parking du cimetière et entrée de « Castelnau ». En parallèle de la consultation précédente une mise en concurrence sera lancée auprès de 3 entreprises pour réaliser ces travaux simultanément. Le descriptif a été réalisé par Jean-Bernard MAUBARET responsable de la voirie à la communauté de communes.
 - Stationnement sur la Place de l'Hôtel de Ville. Conformément à ce qui a été dit lors de la réunion avec les commerçants le 23/09/2021, une nouvelle réglementation sera mise en place au printemps. Pour la signalisation horizontale et verticale à créer, les services de la communauté de communes nous aideront.

Pour les 3 points précédents, un dossier global de demande de subvention au titre des amendes de police sera élaboré.

- Travaux sur la RD11. L'UTD nous a informés que des travaux d'enrobés auraient lieu en 2022, à la sortie du village, là où le syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan a travaillé sur son réseau.
2. SYDEC.

Différents devis ont été envoyés par le SYDEC. Ils seront examinés lors d'une réunion de la commission cadre de vie « patrimoine bâti et non bâti ».
 3. Travaux écoles.

En cours
 4. Groupement de commande « Gestion technique des ERP ».

Une réunion avec le service concerné du CDG 40 doit avoir lieu. Pierre FLOUS suit le dossier.
 5. Nouvelle station d'épuration.

Réunion prévue le 17/02/2022 à 9h00.
 6. Etude de l'îlot « ancienne caserne-halle aux veaux ».

Réunion avec SOLIHA 40 le 24/02/2022 à 10h00.
 7. Divers.

Différents travaux qui seront réalisés par Jean-Jacques DUFAU sont validés.

IV - DÉBAT AUTOUR DE LA RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les conseillers municipaux ont pu lire les documents et un « débat » a eu lieu.

Un large consensus s'est fait pour dire :

- Cette loi va dans le bon sens,
- Elle aurait dû être votée bien avant,
- Elle permet de rétablir une certaine « équité » par rapport au privé,
- Elle ne rendra tout de même pas le statut de la Fonction Publique Territoriale plus attractif,
- Il y a encore beaucoup d'inconnues,
- Pourquoi attendre 2025 et 2026 ?

V - AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU BASSIN AMONT DE L'ADOUR

Le bassin hydrographique de l'Adour amont concerne, pour tout ou partie, 556 communes. Le périmètre fixé par arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2004 pour engager la démarche de SAGE ne retenait que 488 de ces communes.

Il est envisagé aujourd'hui, sur proposition de la Commission Locale de l'Eau (CLE), d'inclure la totalité des communes concernées par le bassin versant et donc, en conséquence, d'ajouter les 68 communes manquantes au prorata de leur surface incluse dans le bassin versant. Les différentes masses d'eau concernées par cet ajout constituent des têtes de bassin du réseau hydrographique de l'Adour amont et représentent donc des territoires importants au regard des fonctions qu'ils remplissent et les milieux qu'ils peuvent abriter (zones humides, sources, zones de biodiversité, etc.).

Le conseil municipal ayant eu connaissance de la liste des communes concernées par cet ajout, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du SAGE du bassin amont de l'Adour.

VI - TOUR DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS À PROGRAMMER

- Cadre de vie « non bâti » : 21/02/2022 à 18h00.
- Cadre de vie « patrimoine bâti et non bâti » : 02/03/2022 à 19h00.
- Budget-Finances : 08/03/2022 à 19h00.
- Conseil municipal : 15/03/2022 avec vote du compte de gestion et du compte administratif 2021.
- Communication-jumelage. Lors de la dernière assemblée du Comité de Jumelage, il a été évoqué l'organisation du 40ème anniversaire qui devrait de dérouler les 1,2 et 3 juillet 2022, lors des festivités de Geaune organisées par le Comité des fêtes,

Après concertation avec la Mairie de Village-Neuf, nous attendons les dates précises de venue de nos amis Alsaciens.

Dès que nous aurons ces éléments un programme sera établi, en concertation avec le comité des fêtes.

Les invitations seront envoyées aux Mairie de Village Neuf, Ablitas et Haagen,

Le programme pré défini serait :

- En fonction de l'arrivée de nos invités, repas du soir pris en commun avec familles d'accueil, municipalité et membres

du Comité de Jumelage. (si c'est le vendredi soir, repas du comité des fêtes).

- Une journée de « balade » sera prévue le lendemain (samedi?)
- La journée officielle serait le dimanche avec discours, signature du serment de renouvellement, vin d'honneur et repas suivi de la course landaise.

VII - MANIFESTATIONS À VENIR

- Repas des aînés le 02/04/2022 à 12h00,
- « Mayade » le 14/05/2022, en soirée. Si le format reste à définir, il est convenu que les frais seront pris en charge par le maire et les adjoints.
- Fêtes patronales. En principe, les 1^{er}, 2 et 3 juillet.

VIII - DIVERS

1. Micro-Folie. La visite à Soustons, le 13/01 a été instructive. Même si le concept est intéressant, il exige la présence d'un médiateur culturel professionnel d'où un coût de fonctionnement important. Impossible pour notre collectivité à ce jour ; à réexaminer dans quelques années.
2. Préfète. Depuis le 31/01/2022, Mme Françoise TAHÉRI a succédé à Mme Cécile BIGOT-DEKEYSER.
3. Marché du dimanche. A partir de mars (certainement le 13), une nouvelle équipe faisant partie de l'association « Élément Terre » va relancer ce marché avec plus de producteurs, parfois des petits concerts,... Il se tiendra sous les couverts du bas de la place et, suite à leur demande, la commune va réfléchir à une protection contre le mauvais temps (côté ouest). La commune les aidera également pour l'impression des différents documents (flyers, affiches,...). Le conseil municipal se réjouit de cette reprise car plusieurs habitants le trouvaient de manque.
4. Station automate. Satisfecit de Mr LOUDA, le PDG. En 2021 : 70 m3 environ par mois, contre 55 m3 en 2017 et de 70 à 80 prises par jour.

La séance est levée à 21h00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie